



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique à l'action culturelle

Strasbourg, le 24 mai 2022

Délégation académique à l'action culturelle

Référence : 2022-096

Peggy Gattoni

Mél : peggy.gattoni@ac-strasbourg.fr

Tél. 03 88 23 39 16

Le Recteur de l'académie de Strasbourg

à

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale en charge d'une circonscription
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
S/C de monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Objet : Campagne PACTE (projets artistiques et culturels en territoire éducatif)

P.J. : [Tableau détaillé des différents appels à projets concernés](#)

Pour l'année scolaire 2022-2023, les appels à projets concernés par la campagne PACTE sont les suivants :

Dispositifs proposés	destinés au		période de dépôt des projets, en ligne, sur l'application ADAGE (onglet « Monter son projet »)
	1 ^{er} degré	2 nd degré	
Ateliers artistiques		X	Du lundi 30 mai 2022, 8 heures au vendredi 24 juin 2022, 18 heures
Ateliers scientifiques et techniques		X	
Classes à projet artistique et culturel (classes à PAC) en lycée professionnel		X	
Classes à projet d'éducation aux médias (classes à PEM)		X	Date limite pour le dépôt des avis des chefs d'établissement : vendredi 1^{er} juillet 2022, 18 heures
Projet de classe du Gip-Acmisa	X	X	Du lundi 30 mai 2022, 8 heures au lundi 3 octobre 2022, 18 heures
Projet fédérateur du Gip-Acmisa	X	X	
Actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique (AEICST)	X	X	
Lire la ville (LLV)	X	X	
Classe d'initiation à l'architecture (CIA) en collège		X	Date limite pour le dépôt des avis des inspecteurs de circonscription ou des chefs d'établissement : lundi 10 octobre 2022, 18 heures

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents appels à projets concernés (cahier des charges, pièces complémentaires à envoyer, etc.) dans le [tableau détaillé joint à ce courrier circulaire](#).

Les demandes de projet seront à renseigner directement en ligne, sur l'application ADAGE (aucun formulaire papier n'est à envoyer ; par contre des pièces complémentaires seront à fournir et à envoyer par mail à : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr). Tous les projets déposés doivent être co-construits entre l'équipe pédagogique et le partenaire intervenant (structure culturelle, artiste, chercheur, etc.).

Attention :

- selon les dispositifs la date limite de dépôt des projets est différente. Merci d'être extrêmement vigilant sur le respect de cette date : aucun dossier ne pourra être déposé ou modifié après la date limite car la campagne sera temporairement (pendant les deux semaines suivantes) ou définitivement fermée ;
- les chefs d'établissement et les inspecteurs de circonscription disposeront de 7 jours après la date limite de dépôt des projets pour renseigner leur avis sur l'application ADAGE.

Pour de plus amples informations, merci de vous référer au [tableau détaillé joint à ce courrier circulaire](#)

Pour vous aider :

- des tutoriels et des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/adage-application-dediee-a-la-generalisation-de-leducation-artistique-et-culturelle/campagne-pacte-projets-artistiques-et-culturels-en-territoire-educatif/>

- La délégation académique à l'action culturelle (03 88 23 37 35) est à votre écoute pour répondre à vos questions techniques sur l'application ADAGE ;

- Les chargés de missions de la [délégation académique à l'action culturelle](#) et les [conseillers pédagogiques départementaux \(CPD\) ÉAC](#) se tiennent à votre écoute pour vous aider dans le montage de vos projets.

Je suis sûre que vos équipes et vous-même accorderez tout l'intérêt qu'elle mérite à cette campagne PACTE afin de permettre à 100 % des jeunes d'accéder à une éducation artistique et culturelle (ÉAC) de qualité.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation,
La déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,



Peggy Gattoni

Lien utile :

Page dédiée à l'application Adage sur le site de la DAAC :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/adage-application-dediee-a-la-generalisation-de-leducation-artistique-et-culturelle/>

Projets financés par :

